

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Etaient présents : **MURACCIOLI Pascal - BASSI Marie-Joséphine - CINQUINI Antoine - GOMEZ Marie-Claude - RONDINAUD Jacky – LEMASSON POLI Loïc - LAPARRA Francesca - QUILICI-COT Pierrette – COLOMBANI Jessica - GHIPPONI Mathieu - VACCA Serge – SUSINI Philippe- POLI Valérie - LUCCHINI Victoria**

Etaient absents avec procuration :

Etaient absents :


Secrétaire de séance : **GOMEZ Marie-Claude**

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal, à 17 heures 00 minutes, Madame GOMEZ Marie-Claude fait la lecture du précédent compte rendu et Madame GOMEZ est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

Les délibérations suivantes sont présentées et débattues :

- Délibération 05/2026

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur TOMA Jean, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales et a déclaré installer Mesdames et Messieurs :

 **CASANOVA** épouse LAPARRA Françoise
 **CINQUINI** Antoine
 **COLOMBANI** Jessica
 **GHIPPONI** François Mathieu
 **GIUDICELLI** épouse GOMEZ Marie - Claude
 **LEMASSON-POLI** Loïc
 **LUCCHINI** Victoria
 **MAZZONI** Marie - Joséphine épouse BASSI
 **MURACCIOLI** Pascal
 **QUILICI - COT** Pierrette
 **RONDINAUD** Jacky
 **SABIN** épouse **POLI** Valérie
 **SUSINI** Philippe
 **TOMA** Jean
 **VACCA** Serge

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 06/2026

Madame QUILICI-COT, la plus âgée des membres du Conseil à pris la Présidence.

Suite aux votes des conseillers municipaux, Monsieur **TOMA Jean** ayant obtenu la majorité absolue et a été proclamé **MAIRE** et immédiatement installé.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 07/2026

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, et que le Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30 % maximum de l'effectif total du conseil municipal,

Le Conseil Municipal décide : D'approuver la création de quatre postes d'adjoints.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 08/2026

Il est procédé sous la présidence de Monsieur TOMA Jean, élu Maire, à l'élection des adjoints.

La liste de M. CINQUINI Antoine ayant obtenu la majorité absolue, les adjoints ont été proclamés et immédiatement installés :

M. CINQUINI Antoine	1 ^{er} adjoint
Mme GOMEZ Marie - Claude	2 ^{ème} adjoint
M. MURACCIOLI Pascal	3 ^{ème} adjoint
Mme BASSI Marie-Joséphine	4 ^{ème} adjoint

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 09/2026

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un poste d'adjoint spécial doit tenir compte de conditions spécifiques prévues par la loi et doit faire notamment l'objet d'une délibération motivée du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose les raisons conduisant à proposer la création d'un poste d'adjoint spécial, à savoir, le rachat et la gestion par la Commune de la Résidence A VIGNA, comportant 90 logements, 90 caves et 90 parkings.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint spécial pour la Résidence A VIGNA.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 10/2026

Suite aux votes des conseillers municipaux, **M. Jacky RONDINAUD** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **Adjoint Spécial** et immédiatement installé.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 11/2026

En application des articles L. 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé de fixer l'indemnité de fonction du Maire et des adjoints selon les modalités suivantes :

Monsieur TOMA Jean, Maire	55,7 % de l'indice 1027
Monsieur CINQUINI Antoine, 1er adjoint	21,38 % de l'indice 1027
Madame GOMEZ Marie-Claude, 2ème adjoint	21,38 % de l'indice 1027
Monsieur MURACCIOLI Pascal, 3ème adjoint	21,38 % de l'indice 1027
Madame BASSI Marie-Joséphine, 4ème adjoint	21,38 % de l'indice 1027

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 12/2026

Le Conseil Municipal toujours en séance, le 1er Adjoint expose à l'assemblée que le nombre de décisions prises par le conseil municipal dans les matières de sa compétence a évolué de façon importante, compte tenu du volume d'activités de la commune.

Pour tenir compte de l'accroissement du nombre de décisions à prendre par la commune et afin de garantir une bonne continuité de l'activité communale il est proposé de confier au Maire pour la durée de son mandat, les délégations telles que l'exercice du droit de préemption, l'action en justice, la gestion des contrats, les emprunts, dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme etc ...

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

Cette délibération n'est pas votée à l'unanimité.

- Délibération 13/2026

Le Conseil Municipal toujours en séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée des conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 14/2026

Le Conseil Municipal toujours en séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée des conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres.

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Pas de question

Le Maire clos la séance à 17h40.